AB&A ADVISORY

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 200 €

38 rue de Berri 75008 PARIS

RCS PARIS - 902 451 210

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le
01/09/2025 À
10h

La Société ROCKSIDE PARTNERS, représentée par M. André AMOUGOU**,** agissant en qualité d'Associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »)

après avoir pris connaissance des documents suivants mis à sa disposition préalablement aux présentes décisions :

- Rapport du Président
- Statuts à jour de la Société
- Projet de statuts modifiés de la Société

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

L'Associé Unique décide de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 4.600 euros visant à porter le capital social de la Société de 200 euros à 4.800 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte de Réserves légales.

Cette augmentation de capital est réalisée de manière concomitante à la modification de la valeur nominale des actions, passant de 10 actions de 20 euros chacune à 4.800 actions de 1 euro chacune.

Décision 2

En conséquence de ce qui précède, l'Associé unique décide de modifier

les articles 7 relatif aux apports et **8** relatif au capital social des statuts de la Société comme suit :

« ***Article 7 : APPORTS***
Il a été apporté au capital de la Société :

- Lors de la constitution, une somme de **200** euros :
- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du **01/09/2025]**, le capital social a été augmenté d'une somme de **4.600** euros par prélèvement sur les réserves.

Article 8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de **4.800** euros.
Le capital social est divisé en **4.800** actions de **1** euro chacune.

Total des actions formant le capital : **4.800** actions. »

Décision 3 : Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

La Société ROCKSIDE PARTNERS, représentée par M. André AMOUGOU**, Associé Unique**

ROCKSIDE PARTNERS, SAS
38 rue de Berri . 75008 Paris
Siret : 982 494 536 00013 - RCS PARIS
Tél : 01.48.06.39.38